Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260417-DE_35_17042026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 08 avril 2026 **Date d'affichage** : 8 avril 2026

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, BOSCHER Olivier, Patrick LOUIS, Audrey QUEMENER, LE LOUËT Johann, Nathalie LOUTRAGE, PRIDO Franck, sabine GAREL, Laurianne COSSON, Laurence PRIDO

Absents excusés :

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N° 35-17/04/2026 PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Sébastien OLLIVIER, 1er adjoint au Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2026 de la commune de LE LESLAY.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :
- Dépenses et recettes d'investissement :
-

Le Conseil Municipal, vu le projet du budget primitif 2026, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des présents le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**438 151.22 €**	**438 151.22 €**
Section d'investissement	**305 880.00 €**	**305 880.00 €**
TOTAL	**744 031.22 €**	**744 031.22 €**

Le Leslay, 23/04//2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY
R.F.
(CÔTES d'ARMOR)